

## L'offre de bienvenue de VITAL BEAUTY

Vous avez reçu un dépliant **VITAL BEAUTY** vous présentant différents produits dans le domaine de la santé et du bien-être.

En votre qualité de nouveau client, vous bénéficierez de l'exonération des frais de port (6,90 €).

Mais, parallèlement, trois lignes sur le bon de commande vont annuler cet avantage.

En effet, il vous est demandé de régler :

- ↳ 2,90 € pour recevoir votre colis en priorité ;
- ↳ 1,50 € pour adhérer au Club Privilège pendant 6 mois (*avec, à la clef, des « avantages et des remises exceptionnelles »*) ;
- ↳ 1,90 € pour recevoir les prochains catalogues pendant 6 mois.

En résumé, ces facturations (*un discret astérisque vous fait découvrir qu'elles sont optionnelles*) sont inutiles. Bien évidemment, le fait de devenir client vous donnera automatiquement accès aux prochains catalogues et à des offres promotionnelles.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)